



UNION EUROPÉENNE

Mobilité internationale de Crédits sous Erasmus+

Opportunités pour les échanges
d'étudiants et de personnel des
universités entre l'Europe et l'Afrique

Erasmus+

Enrichir les vies, ouvrir les esprits

2021-2027



ENFP National
Focal Points



Qu'est-ce que la mobilité internationale de Crédits (MIC) ?

- Vise à financer la **mobilité de courte durée des étudiants et du personnel** entre les pays associés au programme et les pays non associés (dont l'Afrique).
- Multiples **avantages pour les participants et les institutions**:
 - Obtention de compétences, développement professionnel, employabilité accrue, acquisition de nouvelles méthodes d'enseignement etc...
 - Renforcement des capacités de l'institution, accroissement de son attractivité et soutien à son internationalisation, amélioration de la qualité de l'enseignement...

Activités soutenues (I)

- Mobilité de courte durée dans l'enseignement supérieur pour les étudiants, le personnel universitaire et le personnel administratif
- **Tous les degrés** sont couverts : licence, master et doctorat
- Mobilité possible dans toutes les **disciplines académiques**
- Soutient également les **stages** pour les étudiants et la formation du personnel
- Périodes d'études à l'étranger et stages de **2 à 12 mois**
- **Mobilité hybride** (mobilité physique de 5 à 30 jours + composante virtuelle) 
- Mobilité du personnel de **5 à 60 jours**



Activités soutenues (II)

Après sélection, tous les partenaires d'un projet peuvent **envoyer et accueillir des étudiants et du personnel** comme décrit dans le projet soumis.

Limite de la MIC

- Pour l'Afrique, la mobilité des étudiants en licence/master n'est possible que vers l'Europe.
- Les universités africaines peuvent envoyer des participants de ces niveaux mais pas en accueillir.
- Pas de limite pour les doctorants et personnel. Mobilité dans les 2 sens possible.

<https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/DAC-List-ODA-Recipients-for-reporting-2021-flows.pdf>

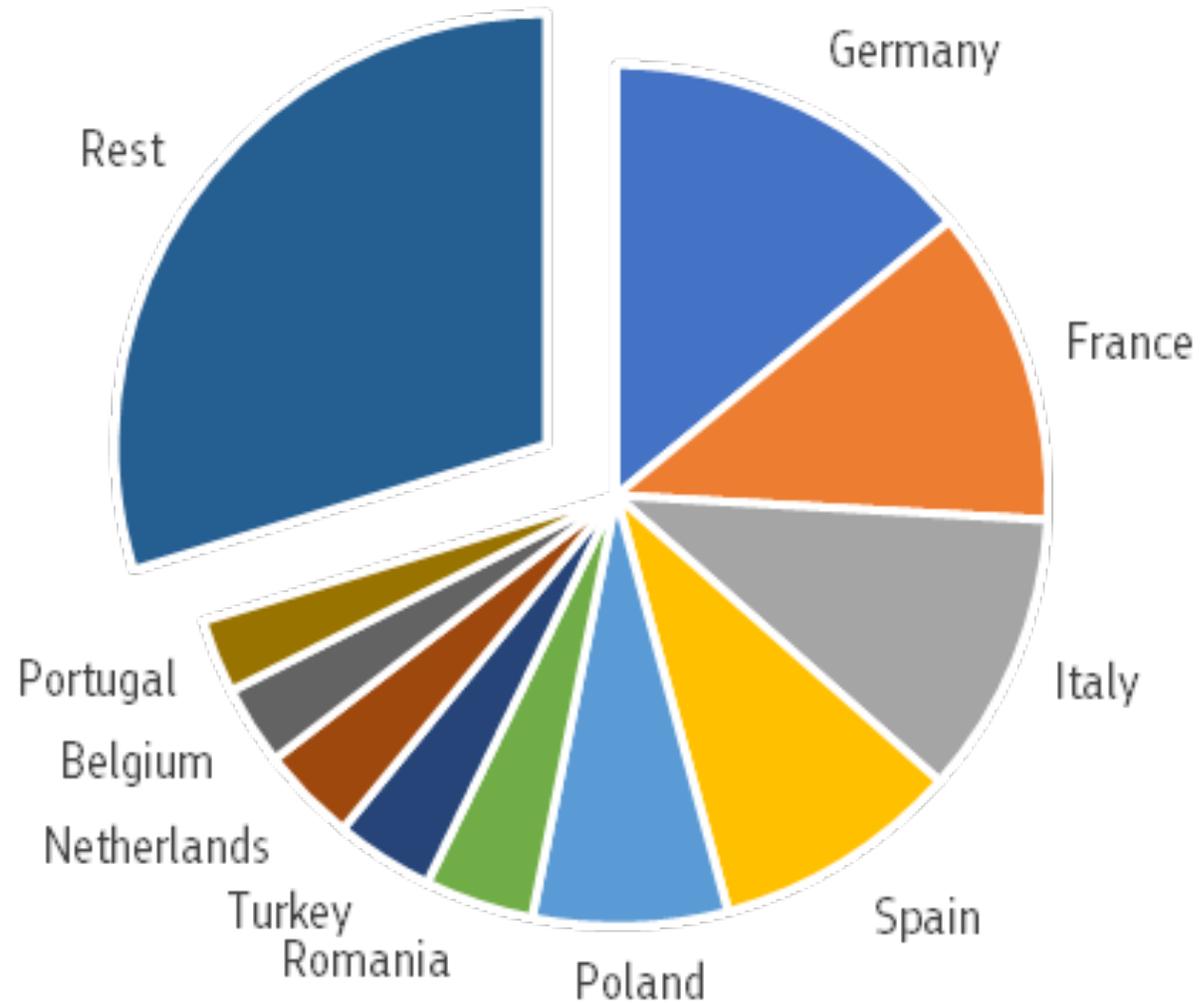
Toutefois, les partenaires européens peuvent utiliser une partie de leur **budget consacré à la mobilité intra-européenne** (Action Clé 131) pour financer la mobilité de leurs étudiants de licence et master vers l'Afrique.

Qui peut déposer une candidature et comment?

- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) situés dans l'UE et les 6 pays associés au programme.
- La candidature contient les pays et les universités partenaires avec lesquels l'EES européen a l'intention d'organiser des mobilités, ainsi que son plan de coopération pour chaque région.
- La candidature est soumise par l'EES européen à l'agence nationale Erasmus+ située dans son pays (UE-27 + 6).
- La sélection des projets de mobilité est effectuée par les agences nationales Erasmus+.

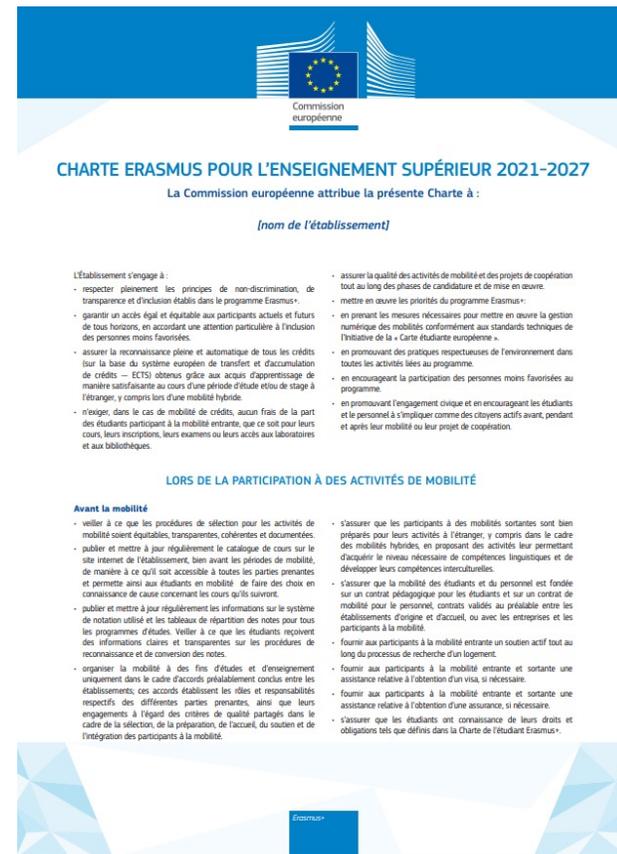


33 pays européens ont un budget Erasmus+ pour des projects “Mobilité Internationale de Crédits”



A quoi vous préparer?

- Montrez en quoi la Mobilité de crédits est pertinente et stratégique pour votre université
- Réfléchissez à la manière dont vous répartirez mobilité de vos étudiants et personnel
- Familiarisez-vous avec l'approche centrée sur l'étudiant
- Jetez un œil à la charte Erasmus+ pour l'enseignement supérieur dont vous respecterez les principes

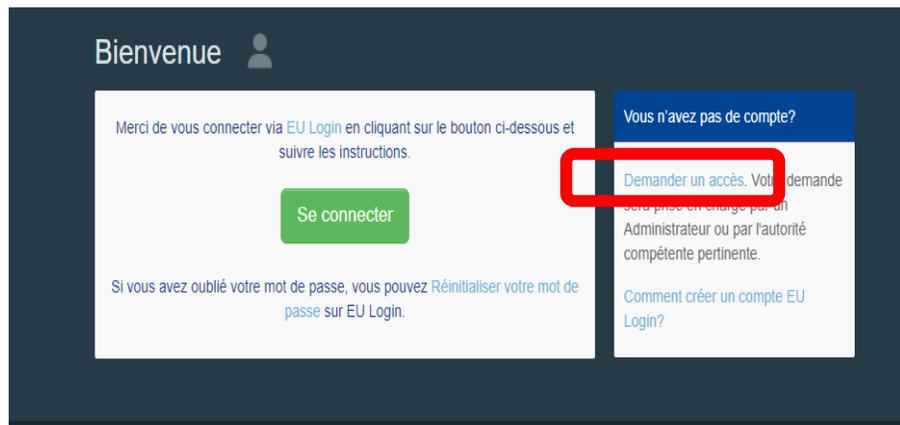


Étapes concrètes du côté de l'université africaine

1. Créer votre « EU Login »

Si vous n'en avez pas déjà un

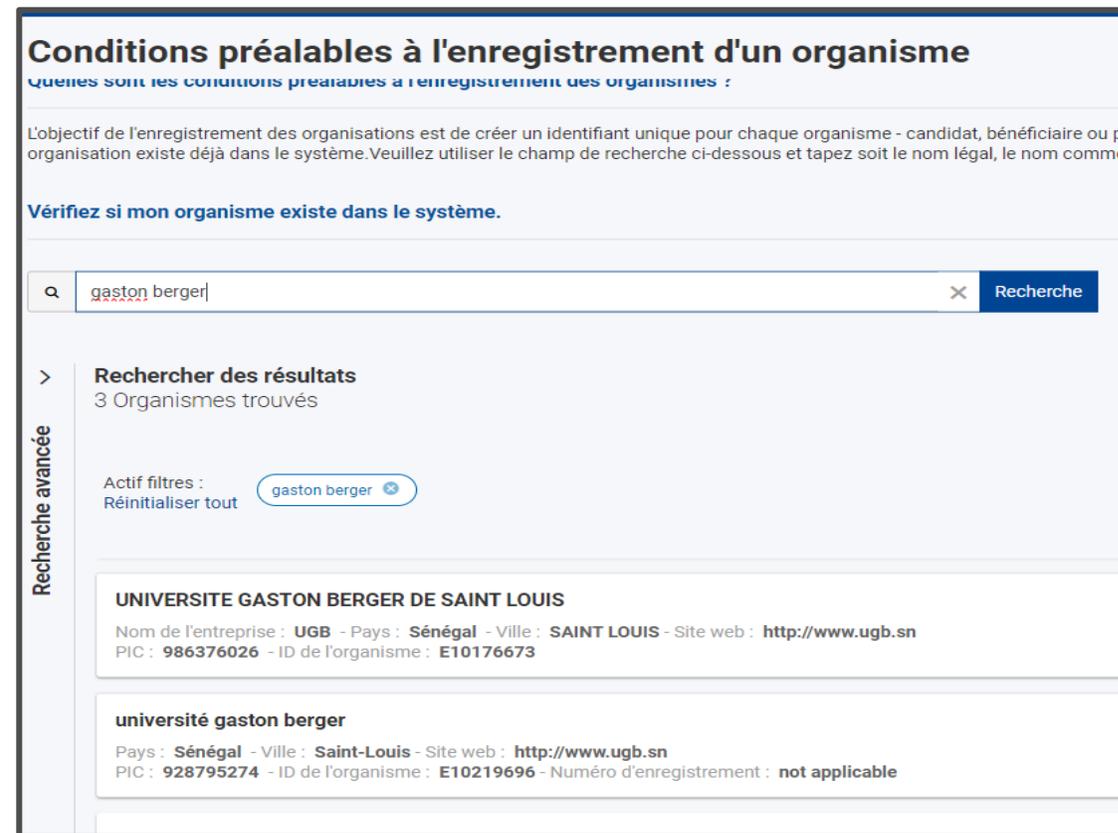
<https://webgate.ec.europa.eu/trace-snt/login>



2. Créer une « Identité pour votre organisation » - OID

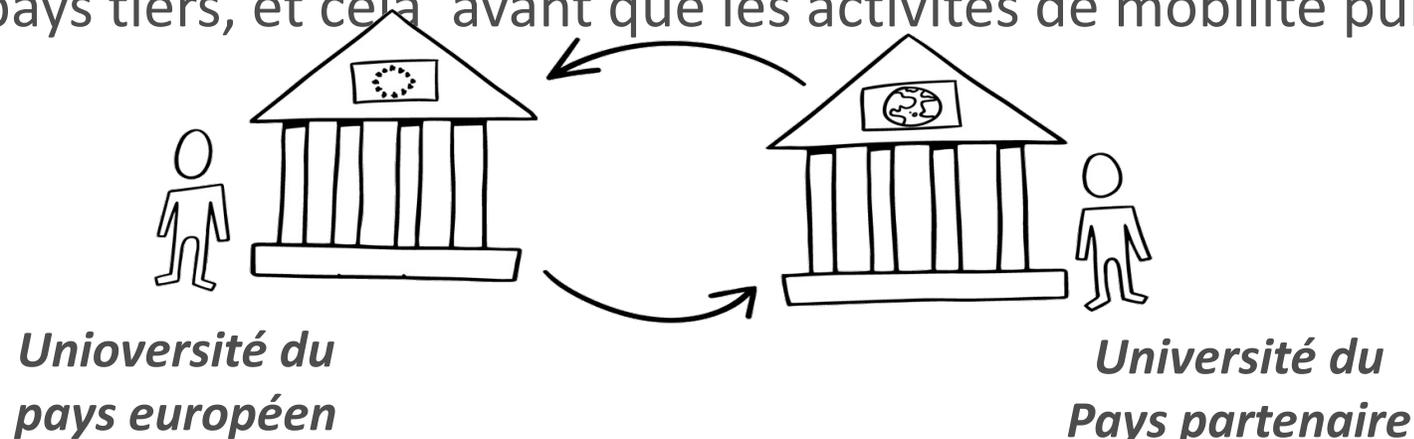
Si vous n'en avez pas déjà une

<https://webgate.ec.europa.eu/erasmus-esc/index/organisations/register-my-organisation>



Étapes après la sélection

- Après évaluation de critères de qualité, l'EES européen recevra une subvention répartie entre différentes enveloppes budgétaire régionales (dont l'Afrique Sub-Saharienne).
- Durée du projet: **24 à 36 mois**
- Pour chaque partenariat doté d'un budget agréé, un **accord interinstitutionnel** est nécessaire entre le coordinateur du projet en Europe et chaque université partenaire de pays tiers, et cela avant que les activités de mobilité puissent commencer.



- **Un accord interinstitutionnel** lie l'université européenne et son établissement partenaire dans un pays non associé
- **Une convention de subvention** lie l'université européenne et son agence nationale E+
- Une **convention de subvention** lie le participant à l'université européenne (qui paie la bourse)
- **Un contrat pédagogique ou de mobilité** lie le participant aux deux universités



Soutien organisationnel

EUR 500/participant

Soutien individuel

EUR 700-900/mois pour les étudiants

EUR 148-190/jour pour le personnel

EUR 79/jour jusqu'au 14e jour puis EUR 56/jour du 15e au 30e jour pour la mobilité hybride

Contribution aux frais de voyage

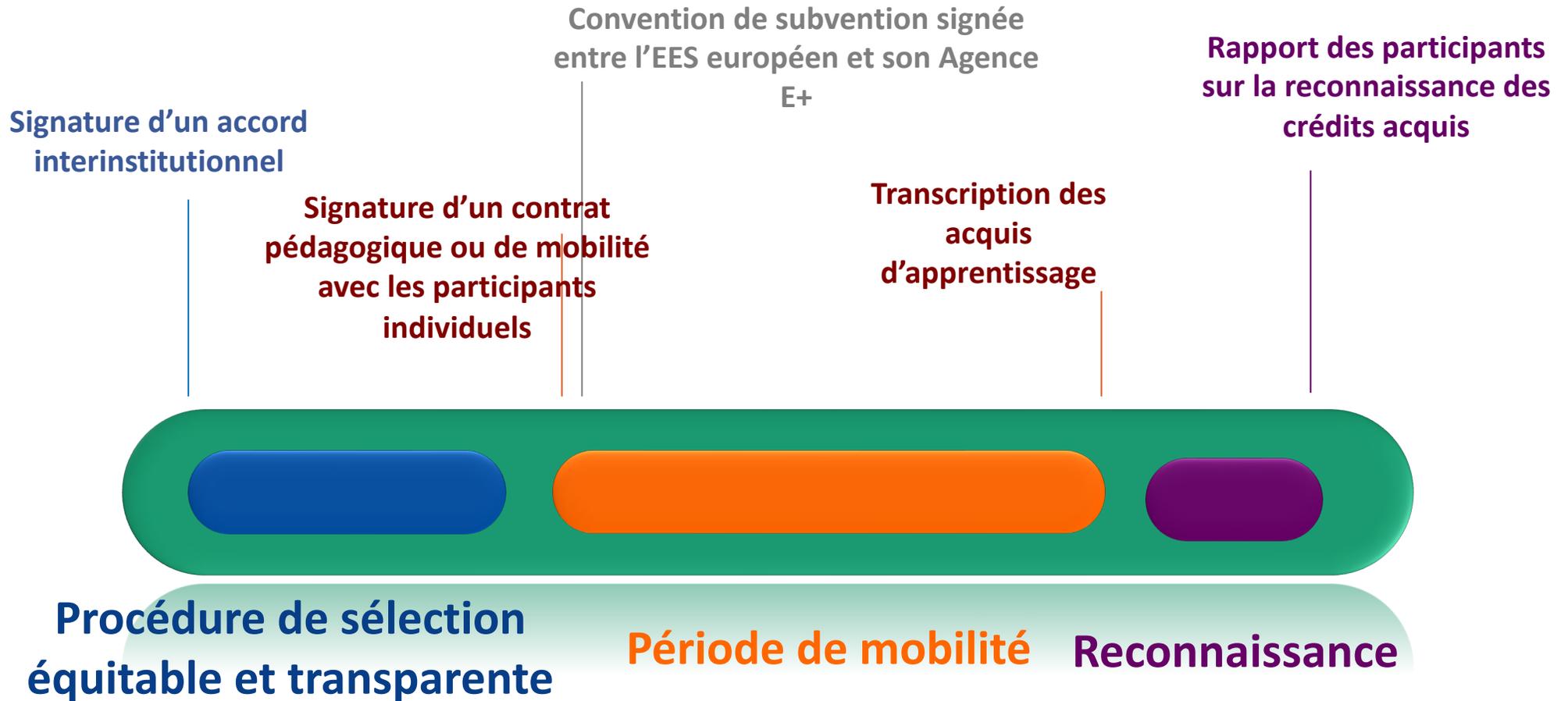
EUR 28 à 1 735, en fonction de la distance parcourue

Préoccupation en matière d'inclusion

- Complément pour les étudiants moins favorisés
- Soutien à l'inclusion (problèmes de santé) sur la base des coûts réels

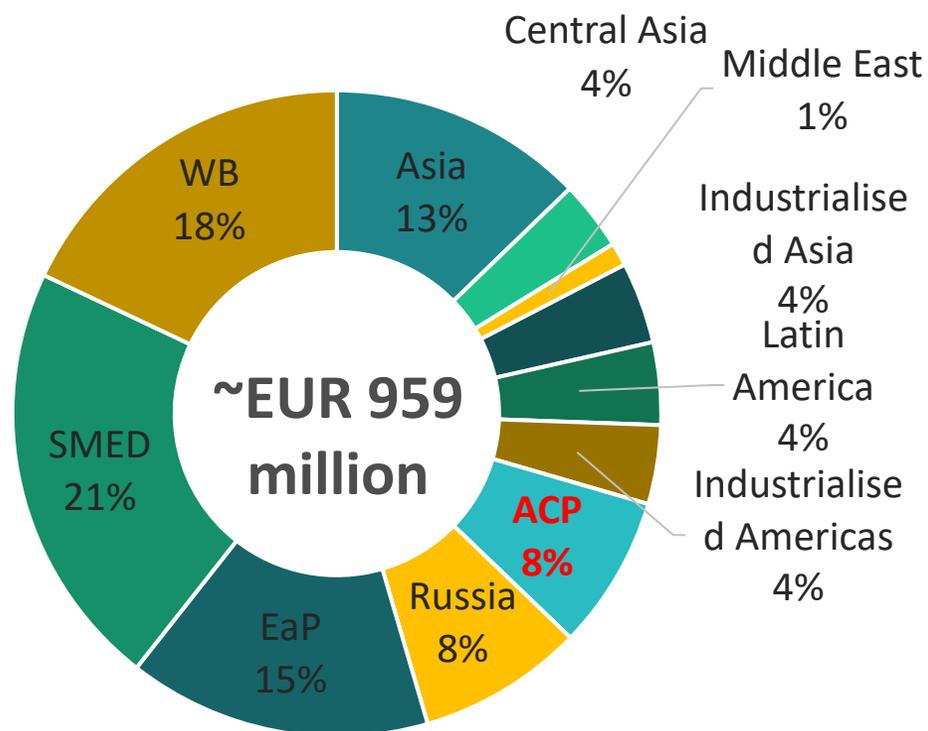


Mise en œuvre d'un projet de mobilité (après sélection)

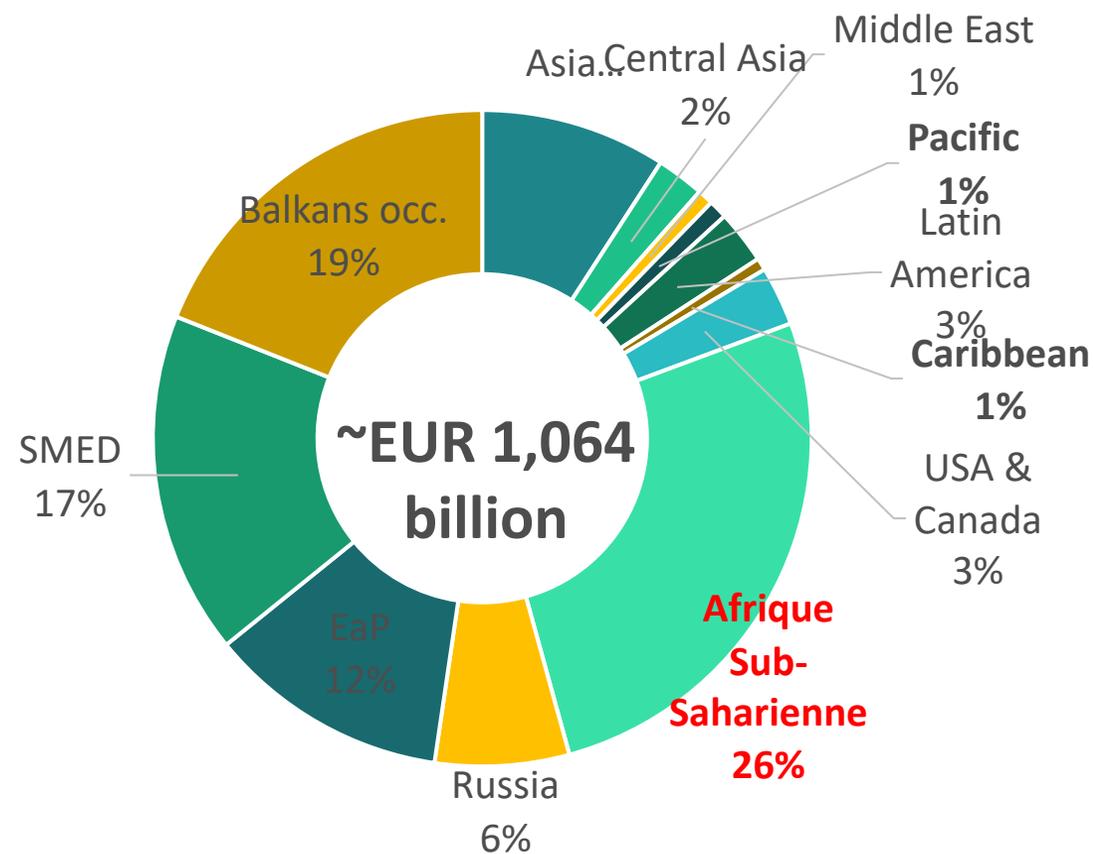


Budget – Mobilité internationale de Crédits

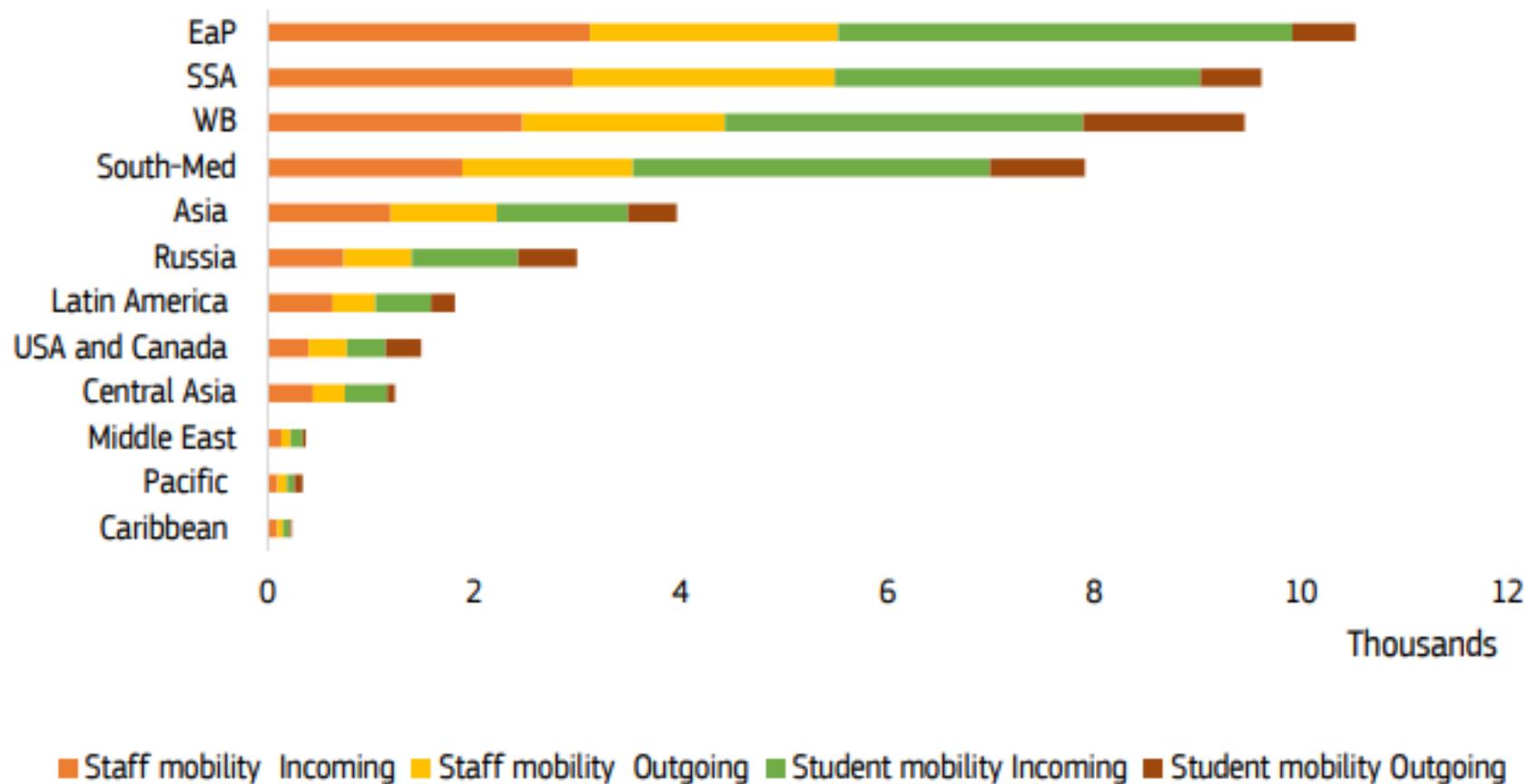
2014-2020



2021-2027



Awarded mobilities per region call 2022 (in thousands)



Près de **50.000 échanges** prévus dans le cadre de l'appel de 2022

La moitié sont étudiants, l'autre du personnel

2/3 vers l'EU-27 et les pays associés (entrants)

1/3 dans le sens opposé (départ)

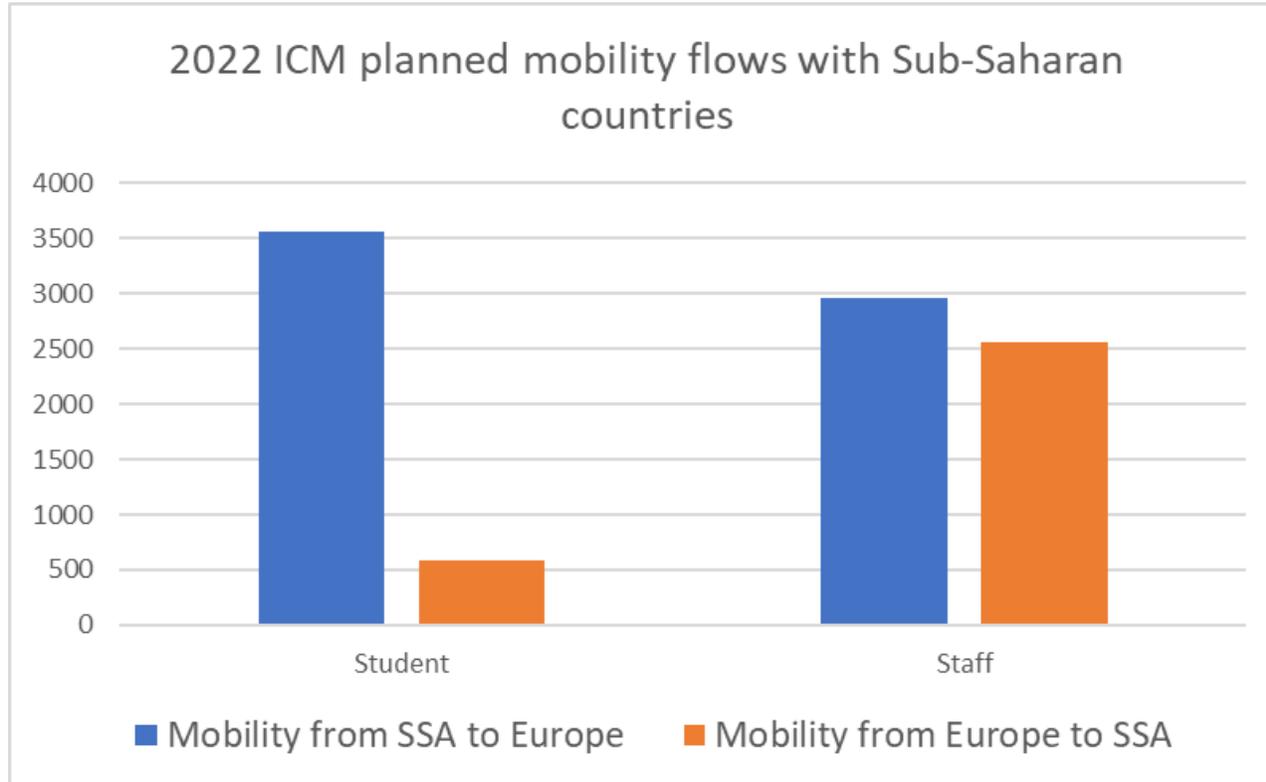
RAPPEL

Les universités européennes peuvent utiliser l'action clé 131 pour financer la mobilité sortante vers des pays non associés.

jusqu'à 20 % de la subvention accordée à un projet



Résultats de l'appel 2022 pour l'Afrique subsaharienne



9660 flux de mobilité prévus entre les pays européens et de l'Afrique subsaharienne

1672 accords signés entre universités européennes et Sub-Sahariennes

47 pays sub-sahariens participant

Objectifs géographiques
Minimum 35 % du budget pour les pays les moins avancés
Max. 8 % pour chaque pays

Chronologie

